

ASL la joie de vivre
M. Martin Alain Président
3 allée Fernand Raynaud
83400 Hyères

asl.ioiedevivre@orange.fr
asl-jdv.fr

Tél. : 06 78 92 59 93

Marc HERBILLON
Référént CIL
Direction Générale des Services
Techniques
12 Avenue Joseph Clotis, 83400 Hyères

marc.herbillon@mairie-hyeres.com

Téléphone : 04 94 00 78 62 - Poste :
7281

Objet : Sécurisation sortie du lotissement "la Joie de Vivre".

Diffusé par courrier suivi. Réf : 1K 026 651 8312 8 *Reçu le 23 septembre 2020*

Copie par courriel : Mme. MM les membres du syndicat/bureau de l'ASL La joie de vivre.

Monsieur M. Herbillon.

Par notre courrier suivi 1K 031 479 0485 9 du 13 juillet 2020, nous vous avons demandé de nous communiquer l'arrêté municipal qui a autorisé l'implantation sur notre propriété privée de la balise, et ce, afin d'en examiner les attendus qui justifient le positionnement de ce panneau routier.

Dans notre courrier, nous vous exposons les arguments en faveur d'un changement de priorité. Nous les rappelons dans ce courrier.

- D'améliorer la sécurité routière et d'obliger les automobilistes à ralentir. Les automobilistes venant du Mont des Oiseaux, la barrière franchie, accélèrent vivement.
- Le défaut de sécurité est aggravé par le positionnement du panneau « Hyères » qui gêne la visibilité, et ce, d'autant plus lorsque le soleil est rasant en fin d'après-midi ; visibilité qui est aussi réduite du fait des herbes hautes sur la parcelle CV59 à certaines périodes de l'année. Ce manque de visibilité rend plus vulnérables les deux roues motos, vélos en provenance du Mont des Oiseaux.

Les résidents du Monts des Oiseaux, passé la barrière empruntent une portion publique du Bd Koenig puis la partie privée CV197 du même Bd.

Sécurisation sortie du lotissement « La joie de vivre »

Il est surprenant que les résidents du Monts des oiseaux obtiennent sur les résidents de la Joie de vivre la priorité pour accéder à la parcelle privée de la Joie de vivre située du Bd Koenig. Le code de la route, semble-t-il, prévoit pour deux routes de même importance la priorité à droite, il serait donc normal que cette priorité nous soit accordée.

Enfin, en cas d'accident grave, il est à prendre en compte pour établir les responsabilités, la probabilité que les victimes, leurs ayants droit et les assurances enquêtent sur la justification du positionnement sur le Bd de la Joie de vivre du panneau "céder le passage".

Nous vous demandons de nous faire part de votre réponse et de nous communiquer l'arrêté municipal relatif à cette priorité. S'il est de nature à être mis en cause, nous demanderons qu'il soit abrogé et que la priorité soit établie au profit du Bd de la Joie de Vivre.

Nous aurons, un débat sur ce point mis à l'ordre du jour lors de notre prochaine assemblée générale de 2020.

Dans l'attente de votre réponse, nous sommes disponibles pour participer à toute réunion que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Monsieur nos salutations distinguées.

Pour l'ASL La joie de vivre le Président Alain Martin

